

Parcours Individualisé Viticulture

CFPPA

NEVERS - COSNE - PLAGNY

Centre de Formation Professionnelle
et de Promotion Agricoles



Ces Formations s'adressent aux employeurs et aux salariés des entreprises viticoles. Chaque salarié se forme en fonction de ses acquis. Il pourra suivre tout ou partie des actions de formation proposées.

Actions de formations :

Conduite du vignoble :

Taille de la vigne : de 2 à 10 jours.

- Taille de formation.
- Taille de production et de restructuration.

Travaux en vert : 2 jours.

Reconnaissance des maladies, parasites, carences : 3 jours.

Vendange manuelle / qualité de la vendange : 2 jours.

Amendement, fertilisation et produits phytosanitaires :

Désherbage chimique & fertilisation : 4 jours.

Traitements phytosanitaires : 4 jours.

Environnement, réglementation & sécurité : 1 jour.

Travaux de la cave :

Vinification : 6 jours.

- Préparation du chai.
- Réception de la vendange.
- Suivi de la vinification.

Elevage des vins : 6 jours.

- Conservation des vins.
- Traitement des vins avant la mise en bouteille.

Conduite, entretien et utilisation du matériel "Enjambeur & Outils" :

Entretien courant de l'enjambeur : 3 jours.

Initiation conduite en sécurité de l'enjambeur : 4 jours.

Conduite en sécurité de l'enjambeur :

- Perfectionnement Niv.1 : 3 jours.
- Perfectionnement Niv.2 : 3 jours.

Travaux mécanisés du sol : 3 jours.

- Griffage, labour, tonte ...

Application de produits : 3 jours.

- Réglages, désherbants, fertilisants, produits phytosanitaires.

Travaux mécanisés de la vigne : 2 jours.

- Rognage, broyage, tarières ...



Pour mieux répondre à vos besoins, formez vos salariés.

Les actions de formation se déroulent tout au long de l'année en fonction de vos besoins. Il vous suffit de prendre contact avec notre référent.

Pour chacun de vos salariés, un **positionnement** sera réalisé en situation de travail et en centre de formation (1 jour par activité).

Ce positionnement permettra de définir un parcours individualisé pour votre/vos salarié(s).

Le parcours et les dates de formation seront définis par le centre de formation avec votre accord, et une convention de formation tripartite (centre de formation, entreprise, salarié) sera établie.

**N'hésitez pas à nous appeler pour toute demande de renseignement :
nous sommes à votre disposition pour étudier ensemble
vos besoins de formations et les possibilités de financements.**

Où s'adresser :



CFPPA de Nevers-Cosne

- Contact : Brigitte LEFRANCQ
66, rue Jean MONNET - BP 132 -
58206 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
03 86 26 67 67
brigitte.lefrancq@educagri.fr



FAFSEA

- Contact : Marie Paule GUYOT
03 80 72 98 52
mariepaule.guyot@fafsea.com

www.epleanevers-cosne.educagri.fr

tél. : 03 86 21 66 08 – fax : 03 86 37 68 49 – mail : nevers.cfppa@educagri.fr
243, route de Lyon – 58000 CHALLUY